

DELIBERATION DD2021_155

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 19 novembre 2021

LE 25 novembre 2021, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	53
Votants	61
Pouvoirs	20

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

PARTICIPATIONS FINANCIÈRES À LA MISSION LOCALE ET À LA MAISON DE L'EMPLOI DU GRAND PÉRIGUEUX

PRESENTS :

M. AUZOU, Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COUNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, M. LACOSTE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, Mme ROUX, Mme TOULAT, M. CHANTEGREIL, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, Mme DUPEYRAT, M. MARTY, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, M. GUILLEMOT, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, Mme COURAULT, Mme FAVARD, M. MARSAC, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme CELERIER, M. PALEM, M. VADILLO

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. AUDI, M. LARENAUDIE, M. TALLET, M. GUILLEMET, M. MALLET, M. BELLOTEAU, Mme SARLANDE, M. GASCHARD, Mme LANDON, M. CHAPOUL

POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADES
Mme LABAILS donne pouvoir à Mme MARCHAND
Mme SALINIER donne pouvoir à Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS
Mme SALOMON donne pouvoir à Mme GONTHIER
M. FOUCHIER donne pouvoir à M. LEGAY
M. DUCENE donne pouvoir à M. SUDREAU
M. RATIER donne pouvoir à M. SUDREAU
M. SERRE donne pouvoir à Mme DUPEYRAT
M. BIDAUD donne pouvoir à Mme ARNAUD
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. GUILLEMOT
M. NARDOU donne pouvoir à M. MOTARD
M. BARROUX donne pouvoir à Mme COURAULT
M. DELCROS donne pouvoir à Mme MARCHAND
Mme DOAT donne pouvoir à M. BOURGEOIS
Mme FRANCESINI donne pouvoir à M. CAREME
M. NOYER donne pouvoir à M. JAUBERTIE
Mme DUPUY donne pouvoir à M. AMELIN
M. LAVITOLA donne pouvoir à M. CAREME
Mme DUVERNEUIL donne pouvoir à Mme COURAULT
Mme REYS donne pouvoir à M. VADILLO

PARTICIPATIONS FINANCIÈRES À LA MISSION LOCALE ET À LA MAISON DE L'EMPLOI DU GRAND PÉRIGUEUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que par une délibération en date du 28 avril 2016, le Grand Périgueux a approuvé le portage institutionnel de la Maison de l'Emploi, de l'Espace Économie Emploi et de la Mission Locale à compter du 1er janvier 2017.

Que par une délibération en date du 1er juin 2017, le Grand Périgueux a décidé de se substituer aux communes pour le versement des subventions d'exploitation à ces deux associations.

Que la présente délibération vise à approuver les montants de subvention nécessaires au bon fonctionnement des structures pour l'exercice 2022, en tenant compte de leurs projets en cours.

1 / Maison de l'emploi du Grand Périgueux : (Bilan intermédiaire fourni en annexe)

Considérant que la Maison de l'Emploi (MDE) est une association qui compte 10 salariés. Elle s'adresse aux demandeurs d'emploi de plus de 26 ans en complément de la Mission Locale qui gère les moins de 26 ans.

Que ce sont les deux outils du Grand Périgueux pour l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi. C'est un travail complémentaire à celui que mène Pole emploi ou le Pole RSA du Département.

Que les deux atouts de la Maison de l'emploi sont :

- l'accompagnement personnalisé des personnes en insertion professionnelle : en 2021, 450 personnes ont bénéficié de cet accompagnement renforcé ;
- la mise en place de partenariat sur des thématiques précises :
- La gestion des offres et demandes d'emploi,
- La recherche de solutions pour les entreprises qui n'arrivent pas à recruter,
- L'animation d'un observatoire économique et social,
- Une lettre d'information numérique, ...

Budget prévisionnel 2022 : (Budget prévisionnel détaillé fourni en annexe)

Dépenses		Recettes	
Achats	120 000,00 €	Etat	61 545,00 €
Services extérieurs	26 000,00 €	Union Européenne (FSE)	186 855,00 €
Autres services extérieurs	35 000,00 €	Région	70 000,00 €
Personnel	476 000,00 €	Grand Périgueux	130 000,00 €
Impôts/taxes	2 000,00 €	Département	23 100,00 €
Dotations provisions	15 000,00 €	Autres établissements publics (SDE, caisse des dépôts)	165 500,00 €
		Services refacturés	28 000,00 €
		Politique de la Ville	9 000,00 €
Total	674 000,00 €	Total	674 000,00 €

2 / Mission Locale du Grand Périgueux : (Bilan intermédiaire fourni en annexe)

Considérant que les Missions locales sont présentes sur l'ensemble de 6 800 sites, les 436 missions locales exercent une mission de service public qui permet de permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale.

Que les missions locales font partie du service public de l'emploi et entretiennent des relations privilégiées avec Pôle emploi dans le cadre d'un partenariat renforcé. Elles s'appuient sur des dispositifs mis en place par l'Etat et les collectivités territoriales.

Que les offres de service à destination des jeunes de 16 à 25 ans :

- Repérer, accueillir, informer, orienter et accompagner les jeunes en élaborant avec chacun un parcours personnalisé vers l'emploi.
- Mobiliser l'offre d'insertion disponible sur un territoire avec les partenaires locaux.
- Soutenir les jeunes dans leur recherche d'emploi ainsi que dans leurs démarches d'orientation professionnelle, d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits, à la citoyenneté et à la mobilité.
- Préparer les jeunes candidats à une offre d'emploi, aide au maintien dans l'emploi (soutien matériel, médiation jeune-employeur) et accompagnement post emploi.
- Au cours des entretiens, un conseiller aide le jeune à s'orienter et examine avec lui les moyens à mobiliser pour lever les freins à l'emploi.

Que la Mission locale du Grand Périgueux en 2021, ce sont :

- 3 lieux d'accueil
- 22 professionnels au service des jeunes et des entreprises
- 1 553 jeunes accompagnés
- 7 027 entretiens
- 523 jeunes ont accédés à un emploi
- 156 jeunes ont suivi une formation professionnelle.

Budget prévisionnel 2022 :(Budget prévisionnel détaillé fourni en annexe)

RECETTES		DÉPENSES	
Subvention État - DIRECCTE	767 301,00 €	Achats	16 740,00 €
Subventions des collectivités territoriales	247 748,00 €	Services extérieurs	82 558,00 €
Dont Communauté d'agglomération du Grand Périgueux	65 000,00 €	Autres services extérieurs	54 022,00 €
Autres produits de gestion courante	2 700,00 €	Charges de personnels	937 270,00 €
Produits financiers	500,00 €	Dotations aux amortissements et aux provisions	83 000,00 €
Subvention liées à des actions spécifiques (Pole emploi)	76 791,00 €		
Reprises sur amortissements et provisions	76 750,00 €		
Transfert de charges	1 800,00 €		

Total	1 173 590,00 €	Total
-------	----------------	-------

Que pour 2022, la Maison de l'emploi du Grand Périgueux sollicite une subvention de 130 000 euros.

Que pour 2022, la Mission locale du Grand Périgueux sollicite une subvention de 65 000 euros. Ces montants sont identiques par rapport à 2021.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de verser :
 - à la Maison de l'emploi du Grand Périgueux une subvention de 130 000€.
 - à la Mission Locale du Grand Périgueux une subvention de 65 000€.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents liés à ces versements.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 07/12/2021	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 07/12/2021	Périgueux, le 07/12/2021
	Le Président, Jacques AUZOU

